

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 septembre 2020

Objet

**Création d'un
poste d'agent
administratif en
Contrat Unique
d'Insertion dans le
cadre du dispositif
Parcours Emploi
Compétences.
Décision**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 septembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN – M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT – M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – M. DROILLARD – Mme GRENOUILLEAU – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET – Mme ALFONSI – M. SAILHAN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI – Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. SINSOU – Mme ARNOLD – Mme CASTAGNET – M. LEDOUX

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BIJOUX à Mme LACUEY – M. BUNEL à M. BOURIGAULT
Mme DURLIN à M. GALAN – M. CALT à M. SINSOU**

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle qu'il souhaite faciliter l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi par l'acquisition d'une expérience professionnelle significative et par les formations induites par le Parcours Emploi Compétences (PEC) du contrat unique d'insertion.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de créer un poste d'agent administratif en contrat unique d'insertion (CUI) pour renforcer notamment l'équipe du bureau du courrier.

Conformément à la réglementation, les recrutements en CUI concernent des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Le Parcours Emploi Compétences induit des actions d'accompagnement et de formation du salarié. Il repose sur un accompagnement du salarié tout au long de son contrat par un tuteur de la collectivité et un conseiller du service public de l'emploi ainsi que sur la réalisation d'entretiens tripartites de suivi.

Le PEC s'appuie en outre sur un diagnostic global de la situation du demandeur d'emploi et sur l'identification des compétences relationnelles et techniques à développer. Il prévoit l'élaboration d'un parcours individualisé d'insertion alliant formation et accompagnement vers l'emploi durable.

Le poste d'agent administratif qu'il convient de créer est destiné principalement à la gestion électronique des courriers (GED) reçus en mairie et au traitement de dossiers administratifs.

Considérant la possibilité de tutorat par un agent expérimenté et volontaire de la Ville, qui est formé à cet accompagnement et encadré par le service Santé Qualité de vie au travail, Considérant l'offre de formation professionnelle du CNFPT de Nouvelle Aquitaine aux métiers de secrétariat,

Considérant la possibilité d'accompagnement professionnel par le Plan Local pour l'Emploi et l'Insertion (PLIE) des Hauts de Garonne, par la Mission Locale des Hauts de Garonne et le Pôle Emploi,

Vu la loi n°2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au contrat unique d'insertion ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2020 fixant le montant de l'aide de l'Etat du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), support des Parcours Emploi Compétences (PEC) ;

Vu la circulaire du Ministère du Travail du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ;

Vu l'avis de la Commission Finances, Ressources Humaines, Administration Générale, Démocratie Participative et Agenda 21 réunie en date du 10 septembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE le Maire de la Ville de FLOIRAC à créer un poste d'agent administratif en contrat unique d'insertion de 12 mois à 35 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} octobre 2020.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de cette dépense sont inscrits au Budget Primitif de la Ville, Chapitre 012, Article 64168 du budget « Contrat unique d'insertion ».

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 septembre 2020

Nombre de votants : 33

Suffrages exprimés : 28

Pour : 28

Contre :

Abstention : 5 (Mmes ARNOLD –
CASTAGNET – MM. CALT – SINSOU –
LEDOUX)



Le Maire,